



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
des Territoires

Service aménagement durable,
urbanisme, risques

Unité prévention
des risques

Plan de Prévention des Risques Naturels
Inondations

Commune de JOLIVET

Zonage du PPRI

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 18 NOV. 2011
approuvant le PPR

le Préfet

Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général
François MALHANCHE

Novembre 2011

Echelle : 1 / 5 000

Données :
Etudes GINGER - 09/2009 DD754/PR
et 10/2010 DD754/EEB
Copyright : BDParcellaire® IGN-2009

LEGENDE

- Zone R de préservation
- Zone R1 de préservation
- Zone B de protection
- Zone B1 de protection
- Zone V de prévention

- 226.95
Profils/Cote de référence
- La VEZOUZE

Conditions d'utilisation

* Cette carte fait partie d'un P.P.R.
(loi n° 95-101 du 02/02/1995).
* Elle prend en compte les risques connus
au 01/09/2009
* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée
fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions
ne saurait engager la responsabilité de
l'administration.

